



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ ^{QUATRE VINGT TREIZE}, le 9 juillet à 20 H 00
le Conseil municipal de la Commune de Brénilis
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Mr Olivier HERRY Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 1er juillet 1993

PRÉSENTS : MM. Tous les conseillers municipaux à l'exception

Communauté de communes :
Statuts et fonctionnement

EXCUSE : ECORCHARD André

ABSENTS : MM. CORRE Yves. DERRIEN Yann.

M. MIOSSEC Jean

a été élu secrétaire.

Mr le Maire présente au conseil municipal, les statuts de la communauté du Yeun
et expose les différents aspects liés à cette communauté :

Mode de représentation : (3 délégués titulaires - 3 suppléants)

Fontionnement : (bureau dans lequel chaque commune sera représentée)

Compétences : aménagement et développement de la communauté sur le
plan économique, touristique, environnement, sources de financement,
fonctionnement des équipements et des services publics, etc...

Développement économique :

Tourisme : (promotion des projets publics ou privés, en liaison
avec "le pays d'accueil" et le "PNRA")

Expansion et animation économique : création d'une zone d'activités
intercommunale sur la commune de Brénilis et d'une réserve
foncière sur la commune de Plouyé, au bord de l'axe Lorient -
Roscoff; assurer l'aménagement et le développement économique sur
l'ensemble du territoire de la communauté.

Protection - mise en valeur de l'environnement

Elaborer un plan communautaire
gérer les déchetteries communautaires

Participation à la vie des communes et des habitants

Actions d'intérêt communautaire menées par les associations ou autres organismes.
Relations publiques.

Après avoir délibéré sur le projet de statuts de la future communauté de communes du Yeun Elez, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces statuts, et décide d'adhérer à la communauté de communes du Yeun Elez.

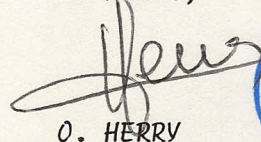
Le Conseil Municipal s'est exprimé sur la gestion future du parc d'entreprises et accepte à l'unanimité :

- 1) de conserver en zone communale les entreprises déjà installées
- 2) de proposer aux communes associées, la gestion des terrains viabilisés et non occupés, en zone INTERCOMMUNALE, selon des modalités à définir (terrains mis à disposition, au coût à définir (terrains mis à disposition au coût assumé par la commune de BRENNILIS).
- 3) de proposer aux communes associées, la mise en intercommunalité des futures installations qui seraient décidées par EDF sur la commune de BRENNILIS.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, démontre ainsi sa détermination à participer pleinement à la construction et au fonctionnement de la communauté de communes du " YEUN ELEZ ".

Fait à Brénnilis les jours mois et an que dessus.

Le Maire,



O. HERRY

